



# Procuration de vote

## Conseil scientifique

Scrutin du 8 juin 2017

---

*Important :*

- *Le mandataire doit être inscrit sur la même liste électorale (même collège).*
- *Nul ne peut être porteur de plus de deux procurations par conseil.*
- *Le mandant doit remettre au mandataire une procuration originale (PAS DE COPIE).*
- *La procuration doit être accompagnée d'une copie de la pièce d'identité du mandant (carte d'identité ou passeport ou permis de conduire).*

**Je soussigné(e), le MANDANT :**

Nom de famille :

Nom d'usage :

Prénom :

Électeur du collège (cocher la case appropriée) :

Collège 1    Collège 2    Collège 3    Collège 4    Collège 5    Collège 6

**Affecté(e) :**

**Déclare donner procuration au MANDATAIRE suivant :**

Nom de famille :

Nom d'usage :

Prénom :

Inscrit(e) dans le même collège électoral, sur la même liste électorale que celle où je suis inscrit(e), pour voter en mes noms, lieu et place lors du scrutin du jeudi 8 juin 2017 pour l'élection des personnels au conseil scientifique de Bordeaux INP.

Fait à

Le

Bon pour pouvoir (*manuscrit*)

Signature du mandant